

## AVIS DES SOCIETES

### Projet des résolutions

### **Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-**

SIEGE SOCIAL – Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Projet des résolutions de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-» qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juillet 2010.

#### ❖ Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de sa tenue en dehors des délais réglementaires ce qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et décide de l'entériner.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### ❖ Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et sur les états financiers de l'exercice 2009 et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve le rapport d'activité et les états financiers dudit exercice tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### ❖ Troisième Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion durant l'exercice 2009.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### ❖ Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2008 soit 1 598 428 DT comme Amortissement différé :

**Cette résolution est adoptée à.....**

#### ❖ Cinquième Résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'assemblée approuve les opérations qui y sont énumérées à savoir :

- 1 - Emprunts auprès de la « STB »
- 2 - Emprunts auprès des sociétés du Groupe « STB »
- 3 - Emprunts auprès de la STUSID bank
- 4- Services rendus par « LMC »
- 5 Acquisition de voitures auprès de la société « AURES »
- 6- avance à la société « AMS Trading »
- 7- nantissement en faveur de la STUSID banque
- 8- jeton de présence pour un montant de 15000D
- 9- rémunérations brutes servis au directeur général d'un montant de 112500D

Ces conventions ont été approuvées à ..... des actionnaires présents ou représentés sans que les parties intéressées par lesdites conventions ne participent au vote et sans que leurs actions ne soient décomptées pour le calcul des quorum.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### ❖ Sixième Résolution :

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du commissaire au compte « cabinet CMC » pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les résultats de l'exercice 2012.

**Cette résolution est adoptée à.....**

#### ❖ Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit le montant des jetons de présence servis aux Administrateurs soit 1.875 DT bruts par poste au titre de l'exercice 2009.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

❖ **Huitième Résolution** :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle pour effectuer toutes les formalités de publicité requises par la loi.

**Cette résolution est adoptée à .....**